

# Problématique cotisations

Élément de contexte : nos clubs sont confrontés à des demandes croissantes de remboursement de cotisations. Nous ne devons pas sous estimer cette problématique qui peut engendrer une perte massive de confiance et donc de licenciés à n+1.

Ce document a pour but de proposer une stratégie permettant de faciliter les échanges et de disposer d'éléments d'information pour répondre. Il ne représente aucunement une quelconque consigne, chaque club étant bien évidemment souverain dans les décisions qu'il souhaite prendre à ce sujet.

L'enjeu pour l'avenir est de maintenir la confiance entre nos licenciés et nos structures. La confiance n'excluant pas le contrôle, il est nécessaire de pouvoir disposer d'éléments pour échanger sur le sujet. Dans une logique de service aux clubs, l'idée est donc de vous proposer ici une démarche constructive en ce sens.





# Préambule : « On ne peut pas ne pas communiquer »

Si bon nombre de handballeurs sont conscients des enjeux sociétaux et sportifs actuels, nombreux sont également les licenciés qui visualisent nos activités comme relevant de la prestation de services. Nous pouvons le regretter et même le combattre, mais pas le nier.

Nous ne disposons pas encore de toutes les informations (durée de l'inactivité, du chômage partiel, dispositifs d'aides à venir...) et ne devons pas nous précipiter. Pour autant, sans aucune communication sur le sujet des cotisations, la rumeur et les bruits de couloir feront leur œuvre et les procès d'intention qui vont avec... Nous prendrions notamment le risque de voir nos licenciés opérer un véritable « wait and see » à la rentrée prochaine...

Aussi nous vous proposons la démarche ci-après sans prétention, comme un outil potentiel à votre disposition, afin de minimiser les risques et de prendre des décisions en conscience tant sur le fond que sur la forme.



# Démarche possible

Analyser  
(de suite)

Communiquer  
(novembre)

Consulter  
(décembre-  
janvier)

Proposer  
(mars-avril)

Décider  
(mai-juin)



# A savoir : ce que dit le législateur



- Les cotisations ne relèvent pas d'un rapport prestataire/client avec les licenciés. Nous sommes, dans un club, au sein d'une communauté de vie, de valeurs, dont les membres sont parties prenantes d'un projet collectif. Titulaires de droits et de devoirs dans le cadre statutaire associatif, ils ont à faire vivre ce projet collectif, dans une construction sociétale partagée, avec des pratiques encadrées et sécurisées. Le principe de solidarité est la base de cet édifice d'intérêt général au service de tous, et l'investissement fédéral s'inscrit dans la durée. Ce principe est indivisible.
- Attention à bien relire vos statuts et règlements intérieurs sur ce sujet, peut être précisent-ils des modalités de remboursement des cotisations auquel cas vous pouvez y êtes contraints.
- <https://www.nauleausport.fr/doit-on-rembourser-les-cotisations/>



# Analyser : les charges



- Indemnités bénévoles => dépendra de l'activité dans la saison
- Salariés => charge incompressible, mais nécessité d'être transparent au regard du chômage partiel sans doute mobilisé. Une des raisons de ne pas prendre de décision trop hâtive
- Loyers (siège, gymnases le cas échéant) => renégocier avec vos bailleurs le prorata d'utilisation ?
- Frais d'engagement d'équipes => Entre 80€ et 180€ par équipe en Comité, plus de 250€ FFHB ou Ligue => En attente de dispositifs potentiels
- Part de cotisation rétrocédée FFHB, Ligue, Comité, Joueurs +16 ans 71€, 12/16 ans 49€, -12 ans 32€ => En attente de dispositifs potentiels
- Coûts liés aux activités (arbitrage, déplacements, tenues...) => baisse de ces coûts mais pas de tous / incertitudes sur reprise, autre raison de ne pas prendre décision hâtive
- Frais de fonctionnement (baisse mais pas nécessairement de tout connexion internet, téléphonie, etc)



# Analyser : les ressources



- Subventions publiques

Ces dernières n'ont en général que peu été impactées aux différents étages des collectivités, mais si c'est le cas, il est utile de le faire savoir (et dans quelle proportion) à vos licenciés.

- Auto-financement dont :
  - Cotisations => avez vous perdu des licenciés ? Y-a t-il des paiements via la Carte Collégiens de Provence du Conseil Départemental ?
  - Partenariats privés => avez-vous perdu des partenaires ?
  - Mécénat => avez-vous perdu des mécènes ?
  - Activités de l'association (Stages, Tournois, Buvette, Tombola, Loto) => avez vous du baisser vos actions ou leur recettes ont elles été plus faibles ?



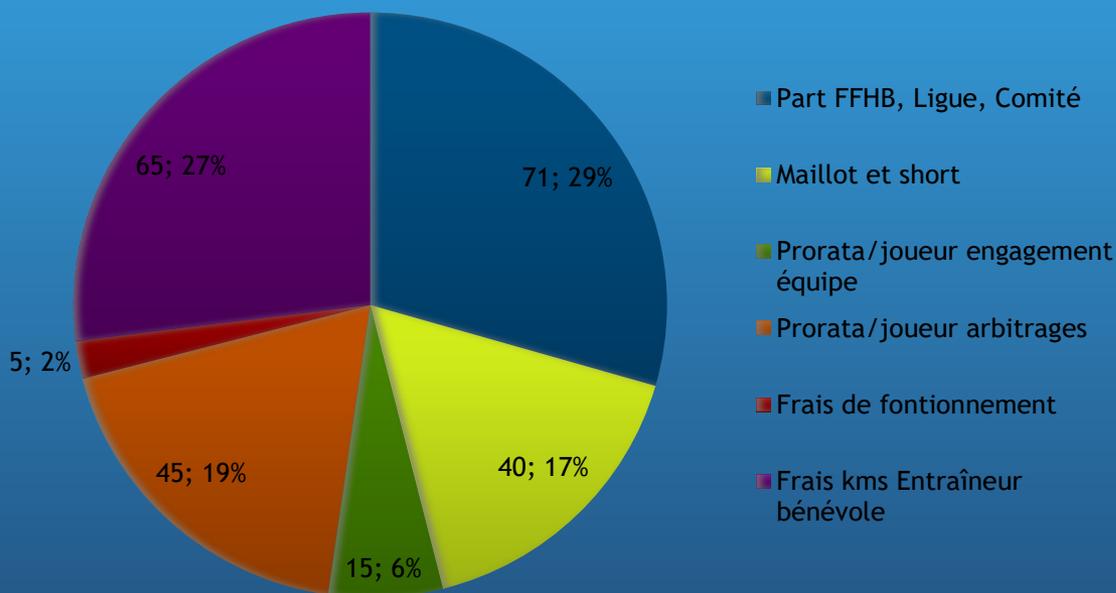
# Communiquer



Au regard des informations collectées, vous pouvez faire une communication générale à vos licenciés sur votre situation actuelle (qui diffère d'un club à l'autre en fonction de la répartition de ses ressources et de ses charges). Vous pouvez présenter par exemple une analyse par les coûts de l'activité handball et les inviter à participer à une consultation sur l'avenir qu'ils souhaitent pour leur association et les enjeux qui en découlent.



# Communiquer : Exemple d'outils



Exemple d'analyse par les coûts pour un joueur senior départemental (base prorata effectif de 16 joueurs) => 240 € à mettre en perspective avec votre cotisation



# Communiquer : Exemple d'outils



Ramener une cotisation au coût horaire de l'activité proposée  
= prise de conscience du réel tarif

Exemple : cotisation à 180€  
- permettant 2X1h30 par semaine + 1h30 matchs  
- Maillots-short compris (40€) => reste 140€  
- 35 semaines X2 entraînements X 1h30 + 24 matchs x 1h30

=> 141 heures soit 1€ de l'heure...



# Consulter



Cette consultation à but pédagogique peut se faire sous différentes formes (sondage ouvert, visios avec teams par exemple dont vous disposez via le mail fédéral dans vos outils sur [ffhandball.net](http://ffhandball.net) ou encore via zoom). Elle peut permettre de faire émerger des hypothèses et d'ouvrir le champ des possibles mais elle a surtout comme rôle premier de faire savoir à vos licenciés que vous êtes à leur écoute.



# Proposer



En recoupant votre analyse, les hypothèses et la connaissance de dispositifs potentiels à venir, vous pouvez proposer à vos licenciés, en assemblée générale de fin de saison par exemple, une ou plusieurs propositions (aucun changement, remboursement proratisé, gratuité ou réduction sur la saison suivante pour les renouvellements, offre de services supplémentaires... etc). Ainsi, vous le faites en connaissance et en maîtrise de votre réalité financière et associative.



Contact : [6313000@ffhandball.net](mailto:6313000@ffhandball.net)

Le Comité des Bouches-du-Rhône de Handball reste à votre disposition au besoin sur le sujet et vous tiendra informé des évolutions et propositions ultérieures.

COMITÉ  
BOUCHES DU RHÔNE  
FFHANDBALL

